

CONSULTATION ÉCRITE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 2 juillet 2020 un projet de résolution numéro **PP20-14004** intitulé : « Adopter la résolution PP20-14004 à l'effet de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages et de 11 mètres de haut, comptant 10 logements sur les lots 2 167 685 et 2 167 686 situés sur la rue d'Iberville en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et ce, en dérogation aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relatifs aux marges, à la hauteur d'un bâtiment, aux usages autorisés dans une zone et aux nombre de cases de stationnement requis sur un site.»

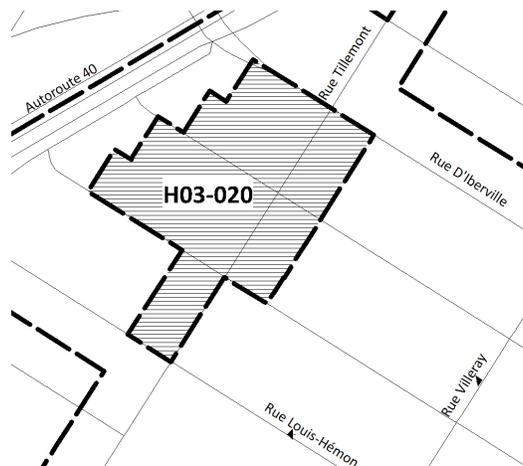
L'objet du projet de la résolution est à l'effet d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel de 10 logements, de 3 étages, d'au plus 11 mètres de hauteur, ne comptant aucune case de stationnement sur le site aux conditions suivantes :

- qu'une aire d'entreposage extérieur fonctionnelle soit planifiée sur le site pour l'entreposage des bacs de matières résiduelles lors des journées de collecte;
- que le permis de construction soit émis dans les 36 mois suivants l'approbation de la demande de projet particulier.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

La demande déroge aux articles 9, 50, 55, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone H03-020 qui se situe entre les rues Louis-Hémon, d'Iberville, Tillemont et le boulevard Crémazie Est.



2. CONSULTATION ÉCRITE :

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, ce projet de résolution fera l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours :

- du **6 juillet au 27 juillet 2020 à 16 h 30** ;
- l'ensemble de la documentation relative à la demande de projet particulier pour les lots 2 167 685 et 2 167 686, rue d'Iberville est disponible en ligne à l'adresse internet suivante : <https://montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension> à la rubrique « Conseil d'arrondissement et consultations publiques » ;
- Le rapport de la consultation écrite sera diffusé.

Durant cette période de consultation, les citoyens pourront:

a) transmettre leurs commentaires et leurs questions sur le projet à l'adresse courriel suivante : vsp.urbanisme@montreal.ca en incluant obligatoirement les informations suivantes :

- nom et prénom
- adresse résidentielle
- numéro de téléphone et/ou adresse courriel

– ou par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200
Montréal (Québec) H3N 1M3

b) rejoindre la responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au 514-868-3495.

Les réponses aux commentaires et aux questions reçus par écrit seront transmises par écrit avant l'adoption du second projet de résolution.

3. En vertu de l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* A-19.1 ce projet de résolution ne contient pas de dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Fait à Montréal, le 3 juillet 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication : [Site Internet de l'arrondissement](#)